

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
15/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle F 899 auprès de la copropriété située Place de la libération à Reillanne.

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux de l'îlot du château il y a lieu de détacher une partie de la parcelle F 217 afin de l'acquérir pour être intégrée au domaine public, selon la plan joint en annexe de la présente délibération.

La contenance de cette nouvelle parcelle F 899 est de 19 ca.

Cette acquisition est consentie à l'euro symbolique.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE : l'acquisition par la commune de Reillanne à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée F 899 (plan joint en annexe) appartenant à la copropriété pour être intégrée au domaine public ;

AUTORISE : Madame le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes droits et honoraires seront à la charge de la commune de Reillanne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_015_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Approbation du Compte Financier unique 2024 Budget eau et assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget eau et assainissement,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du budget eau et assainissement,

Considérant que le CFU est une procédure unique entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce CFU remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au vote de ce Compte Financier Unique ;

Le conseil Municipal **décide** à l'unanimité

- 1- De voter le Compte financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter le comptes somme suit :

Investissement :

Dépenses :	prévu :	204 705.75 €	réalisé :	120 254.90 €
Recettes :	prévu :	149 996.68 €	réalisé :	116 351.91 €

Fonctionnement :

Dépenses :	prévu :	675 367.91 €	réalisé :	561 839.69 €
Recettes :	prévu :	323 746.00 €	réalisé :	314 105.17 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement :	157 963.79 €
Investissement :	50 806.08 €

Résultat global (Excédent) : + 208 769.87 €

- 2- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_011_2025-DE
A G E D I

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025

Date de reception de l'AR: 20/03/2025

004-210401600-DE_011_2025-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Approbation du Compte Financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,

Considérant que le CFU est une procédure unique entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce CFU remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au vote de ce Compte Financier Unique ;

Le conseil Municipal **décide** à l'unanimité

- 1- De voter le Compte financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter le comptes somme suit :

Investissement :

Dépenses :	prévu :	1 706 565.03 €	réalisé :	1 357 748.47 €
Recettes :	prévu :	1 249 224.76 €	réalisé :	374 072.35 €

Fonctionnement :

Dépenses :	prévu :	1 380 600.68 €	réalisé :	1 217 585.17 €
Recettes :	prévu :	1 895 402.00 €	réalisé :	1 916 264.72 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement :	1 268 710.89 €
Investissement :	- 526 335.85 €

Résultat global (Excédent) : + 742 375.04 €

- 2- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_010_2025-DE
A G E D I

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Reillanne, le 17/03/2025

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_010_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
20/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : **délégation de signature vente Commune/ Sarl Restici**

Vu la délibération en date du 4 juillet 2024, décidant l'aliénation des parcelles Z 161 et Z 162 par la commune au profit de la Sarl Restici ;

Vu que Madame le Maire ne peut se rendre au rendez-vous pour la signature de l'acte ;

Considérant, que Monsieur Francis Marguerite, 1^{er} adjoint, délégué aux finances, est disponible,

Après discussion,

Le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Francis Marguerite pour signer en lieu et place de Madame Dufour, l'acte de cession entre la Commune de Reillanne et la Sarl Restici.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_020_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
13/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour la peinture de la porte de l'église.

Madame le Maire donne la Parole à Madame Isabelle GRENUT, Adjointe responsable du patrimoine qui rappelle que la rénovation de la porte de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption est prévue courant mai 2025.

La peinture quant à elle a pratiquement disparu au cours des siècles, laissant le bois exposé aux éléments.

Cette rénovation devient urgente.

Madame le Maire propose alors de solliciter une aide financière à la DRAC pour le travaux de peinture.

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 2 544.20 €

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES : 2 544.20 €	RECETTES :	DRAC 20% :	509.00 €
		Autofinancement :	2 035.00 €

Prié d'en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** les travaux de peinture de la porte de l'église, après sa rénovation ;
- **Sollicite** une aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 20% pour les travaux de peinture de la porte de l'église Notre-Dame de l'Assomption, inscrite aux Monuments Historiques ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_013_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
21/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour la réhabilitation du Moulin Délestic

Madame le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation du Moulin Délestic est engagée, afin de faire de cet endroit un lieu culturel, d'hébergement et de rencontre.

Pour ce faire la commune a sollicité divers partenaires financiers. La Drac Paca doit être également sollicité pour financer cet important investissement.

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 699 264.00 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la demande d'aide financière à la Drac Paca pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant E HT	Subvention escomptée €
Réhabilitation Moulin Délestic	699 267.00	139 800.00 €

Après discussion,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE la demande de subvention relative à l'opération ci-dessus mentionnée ;

SOLLICITE le cofinancement de la Drac Paca à hauteur de 139 800.00 €

AUTORISE Madame le Maire à ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_021_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
14/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour restauration de registres

Madame le Maire donne la parole à Isabelle GRENUT, adjointe chargée du dossier, qui rappelle que les archives municipales constituent la mémoire de la commune. La conservation et la diffusion de cette mémoire se concrétisent par la restauration des documents la composant, opération pour lesquelles des subventions peuvent être allouées par le Ministère de la Culture. Il s'agit pour cette opération de la restauration d'un volume de délibération pour l'année 1932 ainsi que de volume d'état civil pour les années 1809 à 1846 et des tables décennales de 1827 à 1932.

Un devis a été sollicité et s'élève à la somme de 2 635.00 € HT

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	2 635.00 € HT	(3 162.00 € TTC)
Recettes (DRAC) 20% :	527.00 € HT	
Autofinancement :	2 108.00 € HT	(soit 2 529.60 € ttc)

La totalité de la dépense sera inscrite au budget de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE : la demande de subvention pour la restauration des registres ci-dessus énoncés ;

APPROUVE : le plan de financement proposé ;

AUTORISE : Madame le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès de la DRAC PACA

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_014_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
18/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation du Moulin Délestic dans la cadre du Contrat de Solidarité Territoriale

Madame le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation du Moulin Délestic est engagée, afin de faire de cet endroit un lieu culturel, d'hébergement et de rencontre.

Pour ce faire la commune a sollicité divers partenaires financiers. Le conseil départemental doit être également sollicité pour financer cet important investissement, dans le cadre du contrat de solidarité territoriale.

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 699 264.00 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la demande d'aide financière au conseil départemental pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant E HT	Subvention escomptée €
Réhabilitation Moulin Délestic	699 267.00	75 000.00

Après discussion,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE la demande de subvention relative à l'opération ci-dessus mentionnée ;

SOLLICITE le cofinancement du Conseil Départemental à hauteur de 75 000.00 € dans le cadre du contrat de solidarité territoriale ;

AUTORISE Madame le Maire à ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_018_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention au titre du FIPD 2025

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, un abondement des crédits FIPD est mobilisé en faveur de la sécurisation des établissements communaux.

Le portail d'accès au complexe sportif doit être réhabilité pour éviter toute intrusion. Madame le Maire propose de demander une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Programme K -pour ces travaux.

En effet ce lieu est très souvent occupé par les équipes de foot mais également par les enfants de l'école et du CLSH ainsi que par de nombreuses associations qui utilisent les locaux.

Le montant des travaux s'élève à la somme de :2 829.55 €

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES : 2 829.55 €

RECETTES : Etat (FIPDR) 40% : 1 131.82 €
Autofinancement : 1 697.73 €

Prié d'en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** une aide financière auprès de l'Etat au titre du FIPD -Programme K- à hauteur de 40% pour la réhabilitation du portail d'entrée du complexe sportif ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de réception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_012_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
22/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention au titre du FODAC 2025 pour la réhabilitation de la Porte de l'Eglise

Madame le Maire donne la parole à Isabelle GRENUT, adjointe chargée du dossier, qui rappelle l'histoire de l'église Notre-Dame, et indique que la porte Ouest en bois richement ouvragée doit être restaurée urgemment selon l'architecte du Patrimoine.

Madame le maire précise que des aides financières, dans le cadre du FODAC, pourraient venir diminuer la charge sur le budget communal.

L'entreprise MESTRE Daniel nous a fourni un devis pour la restauration de cette porte pour un montant HT de 9 083.95 € et l'entreprise BH DECORS un devis pour la peinture de la porte d'un montant de 2 544.20 €

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	11 628.15 € HT
Recettes FODAC 25% :	2 325.63 € HT
Autofinancement :	9 302.52 € HT

La totalité de la dépense sera inscrite au budget 2025 de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE : la demande de subvention pour la restauration de la Porte de l'Eglise

APPROUVE : le plan de financement proposé ;

SOLLICITE : du Conseil Départemental l'aide financière de 9 302.52 € au titre du Fonds Départemental d'Appui aux communes pour l'année 2025 ;

AUTORISE : Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_022_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
17/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'archéologie préventive au Ministère de la Culture pour des travaux porte St-Pierre.

Madame le Maire indique que cette opération de prestation de fouille archéologique préventive s'inscrit dans le cadre des travaux de restauration de la Porte St-Pierre. Elle s'inscrit dans un cahier des charges d'étude archéologique établi par le Service régional de l'Archéologie et transmis par le Préfet le 9 juillet 2024.

Une demande d'aide peut être sollicité auprès du Ministère de la Culture.

Le Montant de cette opération s'élève à la somme de 2 140.00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

1- Dépenses :		2 140.00 € HT	(2 568.00 € TTC)
2- Recettes :	Ministère de la Culture 50% :	1 070.00 €	
	Autofinancement :	1 070.00 € HT	(1 498.00 € TTC)

Après discussion,

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE les travaux de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de la restauration de la Porte St-Pierre ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE du Ministère de la Culture une aide financière à hauteur de 50%

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_017_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
19/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAUT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Tarifs cimetière

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour les tarifications pour le cimetière avec un tarif unique au m2 de 100 € pour 15 ans, de 150.00€ pour 30 ans et de 200 € pour 50 ans sauf pour le columbarium.
Le détail est le suivant :

	15 ans	30 ans	50 ans
Sépulture pleine terre (1x2m) 2 m2	200.00 €	300.00 €	400.00 €
Sépulture pour caveau (2x2.45m° 4.9 m2		735.00 €	980.00 €
Sépulture pour caveau (2x 4.66m) 9.32 m2		1 398.00 €	1 864.00 €
Casier columbarium (3 urnes/diam 20 cm)	300.00 €	500.00 €	800.00 €
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	GRATUIT		
Apposition place nommée sur stèle du souvenir	GRATUIT		

Après discussion,

Le conseil municipal à l'unanimité

DIT : que les délibérations antérieures relatives aux tarifs et aux durées sont caduques

VALIDE les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2025 ;

AUTORISE Madame le Maire à ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025
004-210401600-DE_019_2025-DE
A G E D I